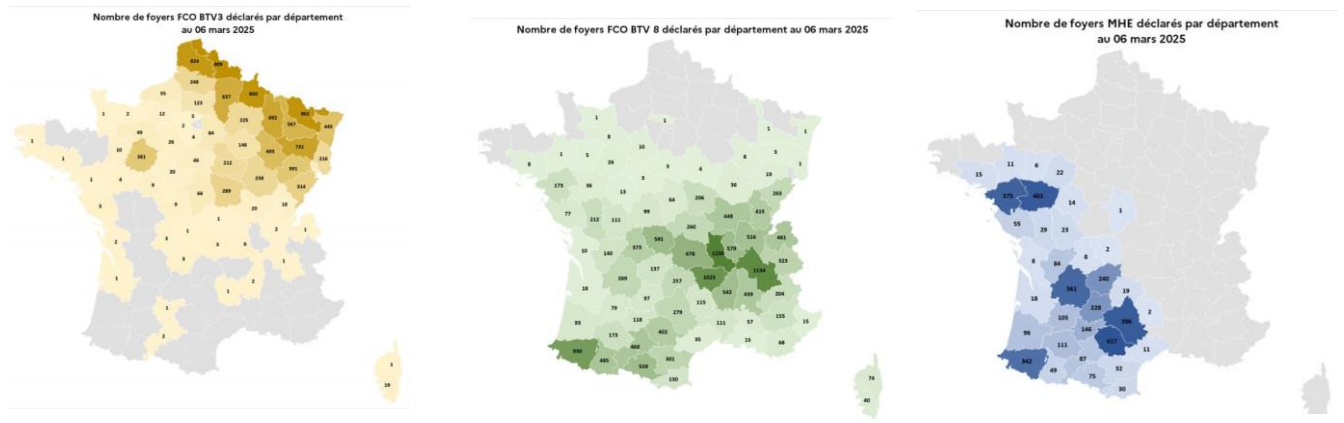


FCO

FCO – MHE : point de situation au 19/03/2025 et recommandations

1) Situation sanitaire :



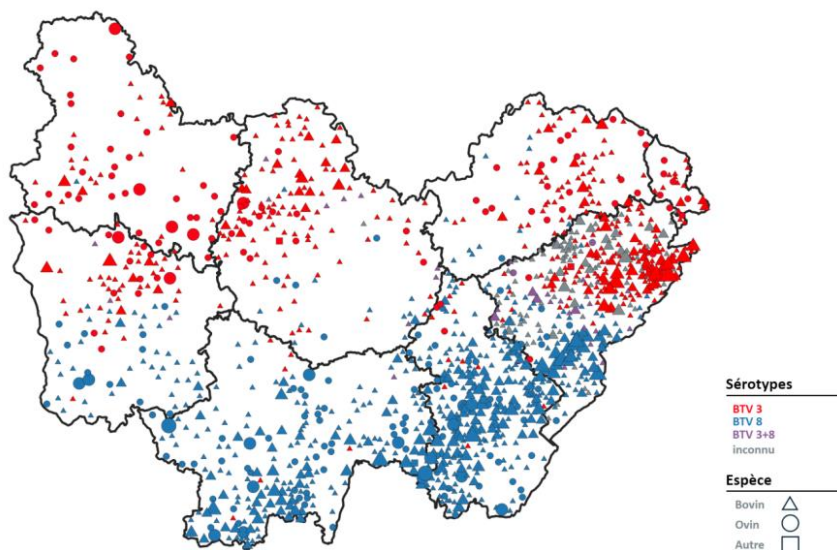
Source : GDS France

Au 28 mars 2025, l'Yonne comptait :

- ✓ 222 foyers confirmés FCO-3 (10 521 au niveau national)
- ✓ 4 foyers confirmés FCO-8 (16 478 au niveau national)
- ✓ Aucun foyer MHE (3 862 foyers déclarés au niveau national).

Fin décembre 2024, la région Bourgogne Franche-Comté était partagée entre la FCO sérotype 3 (arrivé par le nord) et le sérotype 8 (arrivé par le sud). L'exposition aux deux virus sera donc intense et précoce dans notre région et les animaux seront exposés dès la reprise de l'activité vectorielle.

Localisation des foyers de FCO 3 et 8 connus en BFC en décembre 2024



Source : GDS BFC

2) Point de situation vaccination :

La vaccination est aujourd'hui la seule méthode de prévention face aux 2 épizooties distinctes (FCO - MHE) qui frappent les élevages français.

Disponibilité des vaccins :

- ✓ FCO- 3 et MHE : la commande de doses est possible avec des délais variables en fonction des réapprovisionnements par les laboratoires pharmaceutiques distributeurs. Si vous n'aviez pas anticipé cette vaccination, les délais de livraison ne permettront pas une protection immunitaire avant la mise à l'herbe. Il sera toutefois possible de vacciner en 2025 mais avec une charge de travail supplémentaire pour les éleveurs.
- ✓ FCO 4- 8 : pas de vaccin disponible actuellement

GDS France a réalisé un tableau avec les dates prévisionnelles de réapprovisionnement des différents vaccins : <https://www.gdsfrance.org/wp-content/uploads/2025-03-19-Disponibilite-vaccin-FCO-MHE-v2.pdf>

Délai de couverture vaccinale :

- ✓ FCO : L'immunité conférée par la vaccination FCO est de 12 mois. Même si les animaux gardent une certaine mémoire immunitaire, une réponse immunitaire sera plus rapide si un rappel est effectué. Contactez votre vétérinaire pour établir votre protocole de vaccination et précommander les doses vaccinales nécessaires.
- ✓ MHE : L'immunité est optimale et garantie sur 6 mois, cette vaccination étant récente ; il n'est pas encore possible de garantir son effet sur une plus longue période mais il est préconisé de faire un rappel chaque année. Contactez votre vétérinaire pour établir votre protocole de vaccination et précommander les doses vaccinales nécessaires.

De nombreuses questions se posent sur la vaccination ; les plus courantes sont souvent liées à la vaccination des animaux gestants. Les notices des vaccins n'indiquent pas de contre-indication pendant la gestation. Le risque principal concerne plutôt la manipulation des animaux.

GDS France a édité un guide sur la vaccination afin de répondre à toutes les questions que vous vous posez :

https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.gdsfrance.org/wp-content/uploads/Infographie_vaccination_FCO-MHE_version_A4_VF181224.pdf

3) Conditions d'export actuelles (au 13/03/2025)

FCO 3, 4 & 8 :

Principe général : lorsqu'un sérotype est présent dans le pays d'origine l'origine mais pas dans celui à destination alors :

- Les bovins et ovins de plus de 90 jours doivent soit être vaccinés depuis au moins 10 jours (vaccin à 2 injections) ou 30 jours (vaccin avec 1 seule injection) ou être désinsectisés pendant 14 jours puis soumis à une analyse PCR avec un résultat négatif obtenu au cours des 14 jours précédents le départ.

- Les bovins et ovins de moins de 90 jours doivent soit être désinsectisés pendant 14 jours puis soumis à une analyse PCR avec un résultat négatif obtenu au cours des 14 jours précédents le départ ou être nés d'une mère valablement vaccinée contre ce sérotype.

Attention la situation sanitaire des pays voisins évolue :

- L'Espagne est désormais dans la zone FCO 1,3,4 & 8, ainsi les bovins et ovins originaires de France peuvent partir sans condition en Espagne continentale.
- La DGAL a annoncé le 27 mars que les autorités italiennes autorisent désormais les imports de bovins sans vaccination FCO ni d'analyse PCR négative (sauf pour les animaux à destination de la province autonome de Bolzano et la région Frioul-Vénétie Julienne)

MHE :

Pour la Belgique et le Luxembourg : Les bovins doivent être soit vaccinés HEPIZOVAC depuis au moins 60 jours avant la date d'envoi, soit vaccinés HEPIZOVAC et soumis à un test PCR avec résultats négatifs sur prélèvement au moins 14 jours après.

Pour l'Espagne et le Portugal, les bovins et ovins peuvent être envoyés vers les zones non indemnes sans condition, et vers les zones indemnes avec désinsectisation et PCR.

Pour l'Italie, les bovins doivent être vaccinés HEPIZOVAC depuis plus de 21 jours ou avoir une désinsectisation et une PCR (ovins : désinsectisation et PCR)

Pour la Grèce, les bovins et ovins peuvent être envoyés avec une désinsectisation et PCR.

Rappel important : Si les bovins non vaccinés trouvent aujourd'hui leur marché dans les centres d'engraissement français, les animaux triplement vaccinés ont une valeur marchande très nettement supérieure du fait de leur capacité à être exportés.

Bovins ovins de + de 90 jours	FCO	MHE
ESPAGNE	Absence de signes cliniques (y compris pour les animaux de moins de 90 jours)	Accord en cours de formalisation pour reconnaître la vaccination MHE. Envoi possible si absence de signes cliniques.
ITALIE	Il n'est plus exigé de vaccination FCO et ou d'analyse PCR négative	Export possible si les bovins sont vaccinés avec HEPIZOVAC ou PCR + désinsectisation
GRECE	Export possible si les bovins sont certifiés vaccinés avec le vaccin BULTAVO 3 ou PCR + désinsectisation	Export possible si les bovins sont vaccinés avec HEPIZOVAC ou PCR + désinsectisation

Contacts :

- **DDETSPP89 : 03 86 72 69 00 ou ddetspp@yonne.gouv.fr**
- **GDS 89 : 03 86 94 81 87 ou gds89@reseaugds.com**
- **Chambre d'agriculture de l'Yonne : 03 86 94 22 22 ou m.ranque@yonne.chambagri.fr**
- **Alysé : 03 86 92 36 40 ou contact@alyse-elevage.fr**